

Image not found or type unknown



Coemprunteur d'un crédit et séparation

Par **nadege**, le **29/09/2009** à **10:43**

Bonjour, je suis coemprunteur sur un crédit contracté avec mon exconcubin, cela fait deux ans que nous sommes séparés, ce dernier ne m'a jamais versé la pension alimentaire fixée par jugement pour nos trois enfants, et se retrouve aujourd'hui avec des rejets de prélèvement de ce prêt à la consommation contracté alors pour acheter une voiture qu'il a depuis revendu. Hors je me retrouve aujourd'hui dans la possibilité de me retrouver fichée à la banque de France s'il ne s'acquitte pas de ses paiements pendant trois mois, n'ais je aucun recours ?